



Procès-verbal du Bureau syndical du Mercredi 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 17 h 30, les Membres du Bureau, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes POURTEAU et VINCENT,
MM. ALONSO, ARMARY, BARRAL, BERARDO, CARRERE, DABEZIES,
GUILLEN, LAFFAILLE, LUQUET, MAISONNEUVE et MUR

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes ANCIEN, PREVOST et SOLLES,
MM. CAZABAT, ESPERON, LATAPI, PÉLIEU, PIRON et POUBLAN

Avai(en)t donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Thérèse POURTEAU

M. le Président ouvre la séance en constatant le quorum par la présence de 14 membres. Il demande ensuite au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Thérèse POURTEAU, Vice-Présidente, ayant été désignée à l'unanimité, M. le Président présente l'ordre du jour puis déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Délibérations

1. **Programmation complémentaire des travaux d'électrification**
2. **Deuxième programmation éclairage public 2025**
3. **Rétablissement de l'éclairage public détruit par la crue des 6 et 7 septembre 2024 à Gavarnie-Gèdre**
4. **Accord cadre à bons de commande 2026/2029 pour les travaux électriques du SDE65** : lancement de la consultation
5. **Extension du garage du SDE65** :
 - opération globale de réaménagement des bâtiments du SDE65
 - Choix du maître d'œuvre, approbation DCE, lancement d'un appel d'offres
6. **Opération Recyc'LED** : rénovation des luminaires récupérés

Points d'information

1. **RICE du Pic du Midi** : actualités
2. **Marchés publics** : bilan 2024 et prévisions 2025
3. **Maintenance des installations PV des collectivités**
4. **Calendrier SDE et questions diverses**

Délibérations

Point 1 - Programmation complémentaire des travaux d'électrification

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de télécommunication, à ce propos.

M. Lavigne rappelle la 1^{ère} programmation établie en séance du 15 janvier dernier et la décision du Bureau de procéder à une programmation complémentaire.

Il présente ensuite les listes des communes arrêtées par programme.

M. le Président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les opérations au titre de la 2^{ème} programmation Electrification 2025 telles qu'elles ont été arrêtées,
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 47 03 2025	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel d'une programmation complémentaire Travaux d'électrification 2025																																				
	<p>M. le Président rappelle la première programmation Travaux d'électrification 2025 approuvée en séance du 15 janvier dernier, et la décision prise par le Bureau d'établir une programmation complémentaire.</p> <p>M. le Président propose au Bureau :</p> <p>- d'approuver les opérations suivantes :</p> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Programme FACE Extension</th></tr><tr><th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr></thead><tbody><tr><td>RABASTENS de BIGORRE</td><td>80 000</td></tr></tbody></table> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Programme FACE Renforcement</th></tr><tr><th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr></thead><tbody><tr><td>ESTAING</td><td>80 000</td></tr><tr><td>SAINT-LEZER</td><td>30 000</td></tr><tr><td>NEUILH</td><td>20 000</td></tr><tr><td>PEYROUSE</td><td>20 000</td></tr><tr><td>CAMPAN</td><td>150 000</td></tr></tbody></table> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Programme Syndical Complémentaire</th></tr><tr><th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr></thead><tbody><tr><td>MAUBOURGUET</td><td>200 000</td></tr><tr><td>ARRENS-MARSOUS</td><td>20 000</td></tr></tbody></table> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Programme SDE Enfouissement</th></tr><tr><th>Commune</th><th>Montant HT (€)</th></tr></thead><tbody><tr><td>OMEX</td><td>45 000</td></tr><tr><td>ORLEIX</td><td>150 000</td></tr></tbody></table> <p>Programme Etudes</p> <p>5 études complémentaires sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- CAMPAN (renforcement BT quartier Bulanette)- LAU-BALAGNAS (sécurisation souterraine rue de l'église)- LOURES-BAROUSSE (enfouissement quartier Gare)- SALECHAN (enfouissement quartier Gare)- VIGER (enfouissement entrée du village) <p>- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.</p>	Programme FACE Extension		Commune	Montant HT (€)	RABASTENS de BIGORRE	80 000	Programme FACE Renforcement		Commune	Montant HT (€)	ESTAING	80 000	SAINT-LEZER	30 000	NEUILH	20 000	PEYROUSE	20 000	CAMPAN	150 000	Programme Syndical Complémentaire		Commune	Montant HT (€)	MAUBOURGUET	200 000	ARRENS-MARSOUS	20 000	Programme SDE Enfouissement		Commune	Montant HT (€)	OMEX	45 000	ORLEIX	150 000
Programme FACE Extension																																					
Commune	Montant HT (€)																																				
RABASTENS de BIGORRE	80 000																																				
Programme FACE Renforcement																																					
Commune	Montant HT (€)																																				
ESTAING	80 000																																				
SAINT-LEZER	30 000																																				
NEUILH	20 000																																				
PEYROUSE	20 000																																				
CAMPAN	150 000																																				
Programme Syndical Complémentaire																																					
Commune	Montant HT (€)																																				
MAUBOURGUET	200 000																																				
ARRENS-MARSOUS	20 000																																				
Programme SDE Enfouissement																																					
Commune	Montant HT (€)																																				
OMEX	45 000																																				
ORLEIX	150 000																																				

Point 2 - Deuxième programmation Eclairage public 2025

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage public, sur ce point.

Celui-ci rappelle les conclusions de la Commission Eclairage public réunie en février dernier :

- Projets d'extension : 23 opérations ont été retenues sans participation du SDE, 1 opération dans le cadre de la sécurisation (carrefour, abri bus, passage piéton...), sera aidée par le SDE65.
- Projets de signalisation : les 6 demandes reçues ont été retenues
- Projets de rénovation : 24 dossiers non concernés par le programme Tête en Led ou le programme « Coordination des réseaux » ont été retenus.

Concernant les équipements sportifs et la mise en valeur des monuments, le SDE65 pourra accompagner sur le plan technique les communes dans la réalisation de ces projets, mais sans participation financière.

M. Alexandre souligne enfin la demande croissante des communes dans le cadre de la compétence « signalisation lumineuse ».

M. le Président soumet ces propositions au Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver une deuxième programmation de travaux d'Eclairage Public 2025, portant sur les programmes de reconversion, d'extension et de signalisation, soit 59 opérations, pour un montant de 1 071 000 € HT,
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.

DL 48 03 2025	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt partiel des programmes EP 2025												
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau les demandes de travaux faites par les communes au titre de l'éclairage public 2025, et plus particulièrement les demandes d'opérations en coordination avec des travaux d'enfouissement de réseaux qui ont fait l'objet d'une première programmation en séance du 26 février dernier.</p> <p>Après une nouvelle étude du dossier et analyse par la Commission Eclairage public du 5 mars 2025, ses membres ont décidé de proposer une deuxième programmation compatible avec les ressources financières du SDE65.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Nature du programme</th><th>Nb d'opérations retenues</th><th>Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Reconversion</td><td>24</td><td>660 000 €</td></tr><tr><td>Extension</td><td>29</td><td>211 000 €</td></tr><tr><td>Signalisation</td><td>6</td><td>200 000 €</td></tr></tbody></table> <p>Le détail des communes retenues sur ces programmes figure dans les tableaux joints.</p> <p>En ce qui concerne les travaux d'équipements sportifs et de mise en valeur des monuments, qui n'entrent pas dans la compétence Eclairage public, le SDE65 accompagnera techniquement les projets (maîtrise d'ouvrage SDE), mais sans participation financière.</p> <p>Ainsi, M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver une deuxième programmation de travaux d'Eclairage Public 2025, portant sur les programmes de reconversion, d'extension et de signalisation, soit 59 opérations, pour un montant de 1 071 000 € HT,- de l'autoriser à signer tout acte permettant l'engagement de ces opérations.	Nature du programme	Nb d'opérations retenues	Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)	Reconversion	24	660 000 €	Extension	29	211 000 €	Signalisation	6	200 000 €
Nature du programme	Nb d'opérations retenues	Montant proposé en 2ème programmation EP (HT)											
Reconversion	24	660 000 €											
Extension	29	211 000 €											
Signalisation	6	200 000 €											

Point 3 - Rétablissement de l'éclairage public détruit par la crue des 6 et 7 septembre 2024 à Gavarnie-Gèdre

M. Alexandre poursuit par la présentation de ce dossier en rappelant les crues survenues en septembre 2024 qui ont provoqué la destruction des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Il informe le Bureau de la coordination des gestionnaires de réseaux secs pour leur reconstruction et propose la prise en charge par le SDE65 de la partie « éclairage public », à titre exceptionnel, afin de ne pas impacter davantage les finances de la commune de Gavarnie-Gèdre.

M. Louis Armary, Vice-Président du SDE65, indique que les travaux de reconstruction sur la commune de Gavarnie-Gèdre s'élèvent à 6 millions et ½ d'euros et remercie le SDE65 pour son intervention sur la prise en charge des 30 000 € pour le réseau EP.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver la réalisation de cette opération de reconstruction pour un montant de 30 000 € HT,
- d'autre part, de prendre en charge à titre exceptionnel le coût de cette opération sans faire appel à une participation communale, afin de ne pas alourdir les finances de la commune fortement impactées par cet événement,
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

DL 49 03 2025	Rétablissement des réseaux au hameau d'Héas détruits lors de la crue du gave de Pau des 6 et 7 septembre 2024 à Gavarnie-Gèdre
	<p>M. le Président rappelle l'événement exceptionnel des 6 et 7 septembre 2024, qui a fortement endommagé les voies et accès du hameau d'Héas à Gavarnie-Gèdre.</p> <p>Le réseau d'éclairage public du SDE65 a notamment été impacté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 ml de réseau souterrain, - 600 ml de réseau aérien, - 1 armoire de commande, - 8 luminaires. <p>Les gestionnaires des réseaux secs (Enedis, Orange et le SDE65) se sont rapprochés pour étudier un projet de rétablissement en commun afin d'optimiser les tranchées, notamment.</p> <p>Pour la part SDE65, le montant de cette opération s'élève à environ 30 000 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 400 € : participation à la tranchée commune avec Enedis et Orange, - 22 600 € : reconstruction de 2 armoires électriques et rétablissement de 8 lampadaires à Led programmables. <p>Compte tenu de la situation exceptionnelle, M. le Président propose aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, d'approuver la réalisation de cette opération de reconstruction pour un montant de 30 000 € HT, - d'autre part, de prendre en charge à titre exceptionnel le coût de cette opération sans faire appel à une participation communale, afin de ne pas alourdir les finances de la commune fortement impactées par cet événement, - enfin, de l'autoriser à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Point 4 – Accord-cadre à bons de commande 2026/2029 pour les travaux électriques du SDE65 : lancement de la consultation

M. le Président donne la parole à M. Lavigne sur ce sujet.

M. Lavigne informe le Bureau de l'échéance en fin d'année de l'accord-cadre en cours et son renouvellement à préparer pour les 4 prochaines années.

Il indique l'estimation des besoins (de 9 à 11 millions d'euros HT par an) et détaille les caractéristiques du marché à préparer : accord-cadre à bons de commande d'un an, renouvelable 3 fois, à passer sous procédure formalisée.

M. Lavigne précise ensuite que pour ce futur marché, il est proposé qu'il n'y ait plus que 2 lots au lieu des 3 lots actuels, avec 8 attributaires.

Concernant les IRVE, cette prestation n'a pas été incluse dans l'objet du futur marché car celle-ci fait déjà l'objet d'un marché conclu avec Bouygues ES.

Pour conclure, M. Lavigne présente les critères d'attribution (prix de l'offre, valeur technique, étude de cas) et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la procédure.

M. le Président remercie M. Yves Laffaille, Vice-Président du SDE65 et Président de la Commission Réseaux, pour le travail effectué sur la période précédente. Il rappelle d'être attentif à la période d'envoi de la consultation, particulièrement concernant les 2 mois d'été.

M. le Président soumet cette proposition au Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de lancer, avant la fin de cet exercice, un accord-cadre à bons de commande « études et travaux » pour les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication en procédure formalisée « appel d'offres ouvert » pour l'année 2026, avec possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser 4 ans, selon 2 lots géographiques multi-attributaires (lot montagne : 3 attributaires, lot plaine : 5 attributaires).
- de l'autoriser à signer tout document relatif au lancement de cet accord-cadre.

DL 50 03 2025	Travaux d'électrification, d'éclairage public, de télécommunication Années 2026/2027/2028/2029
d , a u t	<p>M. le Président informe les membres du Bureau que le marché à bons de commande sur Appel d'Offres Ouvert pour les travaux d'électrification, d'éclairage public, de télécommunication au titre des années 2026 à 2029 arrive à échéance.</p> <p>M. le Président indique que le montant annuel des besoins du SDE65 est estimé à environ 11 millions d'euros HT.</p> <p>M. le Président propose aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lancer, avant la fin de cet exercice, un accord-cadre à bons de commande « études et travaux » pour les travaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication en procédure formalisée « appel d'offres ouvert » pour l'année 2026, avec possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser 4 ans, selon 2 lots géographiques multi-attributaires (lot montagne : 3 attributaires, lot plaine : 5 attributaires). - de l'autoriser à signer tout document relatif au lancement de cet accord-cadre.

Point 5 - Extension du garage du SDE65

5.1 Opération globale de réaménagement des bâtiments du SDE65

M. le Président donne la parole à M. Rouch, Directeur Général, à ce sujet.

M. Rouch rappelle au Bureau le programme de travaux initialement prévus en 2022 puis indique que le projet concernant l'extension du nouveau garage a été retravaillé afin de répondre à des besoins plus réalistes (abandon d'un agrandissement éventuel de ce garage pour les assemblées du SDE65).

Il est donc proposé de clôturer le programme 2022.

M. le Président propose au Bureau de débattre sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de clôturer cette opération ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre à ce stade,
- d'autoriser M. le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL 51 03 2025	Clôture du projet global de réaménagement des bâtiments du SDE65
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que, par délibération du 17 février 2022, le SDE65 a décidé d'engager une opération d'aménagement de ses locaux administratifs et techniques (garage et atelier) et en a confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'études SETES.</p> <p>M. le Président rappelle les 4 tranches de travaux envisagés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet 1 – Réaménagement de l'accueil • Projet 2 – Agrandissement du bureau d'études • Projet 3 – Extension du garage • Projet 4 – Création d'un local à vélos <p>Le projet n°1 consistant à réaménager l'accueil, déplacer le local serveur, créer un nouveau bureau et une salle d'archives a été réalisé et finalisé pour un montant de 99 217,52 € HT répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux : 89 429,38 € HT • Maîtrise d'œuvre : 9 788,14 € HT <p>Suite à différents correctifs apportés par le SDE65 sur ses propres besoins et aux contraintes rencontrées lors des phases APS – APD (renforcement de structure...) pour la réalisation des projets 2, 3 et 4, M. le Président propose, en accord avec l'équipe de maîtrise d'œuvre :</p>

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - de clôturer cette opération ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre à ce stade, - de l'autoriser à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération. |
|--|--|

5.2. Choix du maître d'œuvre, approbation DCE, lancement d'un appel d'offres

M. le Directeur poursuit d'une part par la présentation du nouveau projet d'aménagement du garage (agrandissement du magasin, création d'un vestiaire, d'un sanitaire, d'un espace « prise de poste » pour les agents du service Exploitation) et le lancement de la consultation qui portera sur 10 lots, étant précisé que la pose de panneaux photovoltaïques sera réalisée en régie, d'autre part, par le calendrier prévisionnel de réalisation de ces travaux.

En réponse à la question de M. Philippe Berardo, membre du Bureau, relative à la consultation éventuelle de l'Architecte des Bâtiments de France, M. le Directeur précise que le permis modificatif est à valider après accord de l'ABF.

M. le Président soumet au Bureau ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de retenir l'offre de SETES, en application de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- d'autre part, d'autoriser M. le Président à signer avec le bureau d'études SETES, mandataire, un contrat de maîtrise d'œuvre (ESQ, PC, PRO-DCE, ACT, VISA, DET/AOR) pour un montant de 35 502,80 € HT, tel que détaillé dans son offre,
- enfin, de l'autoriser à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL 52 03 2025	Travaux d'aménagement et d'extension du garage du SDE65 Choix d'un maître d'œuvre
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau les évolutions en cours du SDE65 en matière de développement de ses activités au service des communes des Hautes-Pyrénées et détaillées dans son projet de service.</p> <p>Pour accompagner son développement, il est nécessaire d'engager des aménagements sur le garage, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du magasin (+100 m²), - création d'un sanitaire pour le magasinier et les agents de maintenance de l'éclairage public, - création d'un vestiaire pour les agents de maintenance de l'éclairage public, - création d'un espace prise de poste des agents de maintenance de l'éclairage public, - mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'extension. <p>M. le Président précise que cette extension fait l'objet d'un dépôt de permis de construire soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>M. le Président informe également le Bureau que le bureau d'études SETES a été consulté pour engager, reprendre les études commencées lors de la précédente opération et remettre une offre relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour ce nouveau projet.</p> <p>Celui-ci a remis une proposition d'un montant de 35 502,80 €HT, soit 9,2 % de l'estimation prévisionnelle des travaux.</p> <p>Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bonnes références du bureau d'études SETES, - le travail déjà réalisé par le bureau d'études SETES lors de l'opération précédente sur les aménagements du SDE65, - le montant de l'offre proposée, bien placé en prix et inférieur à 40 000 €HT, <p>M. le Président propose aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, de retenir l'offre de SETES, en application de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique, - d'autre part, de l'autoriser à signer avec le bureau d'études SETES, mandataire, un contrat de maîtrise d'œuvre (ESQ, PC, PRO-DCE, ACT, VISA, DET/AOR) pour un montant de 35 502,80 € HT, tel que détaillé dans son offre, - enfin, de l'autoriser à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver la nouvelle opération intitulée « extension du magasin »,

- d'autre part, d'approuver le DCE en vue de la réalisation des travaux d'extension du magasin, alloti en 10 lots,
- de plus, de réaliser en interne la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'extension,
- en outre, de lancer le marché à procédure adapté tel que présenté,
- enfin, d'autoriser M. le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL 53 03 2025	Approbation du DCE pour l'extension du garage du SDE65 Lancement de la consultation des entreprises																				
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau qu'au vu du développement des activités du SDE65 détaillées dans son projet de service, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et d'extension du magasin du SDE65.</p> <p>Les travaux envisagés pour cette nouvelle opération consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'extension du magasin (+100 m²) • Créer un sanitaire pour le magasinier et les agents de maintenance de l'éclairage public • Créer d'un vestiaire pour les agents de maintenance de l'éclairage public • Créer un espace prise de poste des agents de maintenance de l'éclairage public • Mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'extension <p>Le bureau d'étude SETES a réalisé toutes les études nécessaires pour finaliser le dossier de consultation des entreprises qui est présenté en séance.</p> <p>L'appel d'offres sera lancé sous la forme d'un MAPA (marché à procédure adapté) en 10 lots :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Lot n°1 VRD</td> <td>31 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°2 Gros œuvre.....</td> <td>108 400 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°3 Charpente métallique.....</td> <td>41 300 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°4 Couverture – Zinguerie.....</td> <td>42 200 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°5 Menuiseries</td> <td>27 800 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°6 Plâtrerie.....</td> <td>35 400 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°7 Peinture.....</td> <td>21 700 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°8 Plomberie sanitaire.....</td> <td>32 700 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°9 Electricité générale.....</td> <td>22 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Lot n°10 Equipements - mobilier.....</td> <td>23 400 € HT</td> </tr> </table> <p>Soit un montant total estimé à 385 900 € HT.</p> <p>M. le Président précise qu'en ce qui concerne la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques, celle-ci sera traitée et gérée en régie via le Service photovoltaïque du SDE65. Le montant estimé de cette opération est de 20 000 € HT.</p> <p>Ainsi, le montant total estimé pour la réalisation de l'ensemble des travaux s'élève à 405 900 € HT.</p> <p>M. le Président propose aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, d'approuver la nouvelle opération intitulée « extension du magasin », - d'autre part, d'approuver le DCE en vue de la réalisation des travaux d'extension du magasin, alloti en 10 lots, - de plus, de réaliser en interne la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'extension, - en outre, de lancer le marché à procédure adapté tel que présenté, - enfin, de l'autoriser à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	- Lot n°1 VRD	31 000 € HT	- Lot n°2 Gros œuvre.....	108 400 € HT	- Lot n°3 Charpente métallique.....	41 300 € HT	- Lot n°4 Couverture – Zinguerie.....	42 200 € HT	- Lot n°5 Menuiseries	27 800 € HT	- Lot n°6 Plâtrerie.....	35 400 € HT	- Lot n°7 Peinture.....	21 700 € HT	- Lot n°8 Plomberie sanitaire.....	32 700 € HT	- Lot n°9 Electricité générale.....	22 000 € HT	- Lot n°10 Equipements - mobilier.....	23 400 € HT
- Lot n°1 VRD	31 000 € HT																				
- Lot n°2 Gros œuvre.....	108 400 € HT																				
- Lot n°3 Charpente métallique.....	41 300 € HT																				
- Lot n°4 Couverture – Zinguerie.....	42 200 € HT																				
- Lot n°5 Menuiseries	27 800 € HT																				
- Lot n°6 Plâtrerie.....	35 400 € HT																				
- Lot n°7 Peinture.....	21 700 € HT																				
- Lot n°8 Plomberie sanitaire.....	32 700 € HT																				
- Lot n°9 Electricité générale.....	22 000 € HT																				
- Lot n°10 Equipements - mobilier.....	23 400 € HT																				

Point 6 - Opération Recyc'LED : rénovation des luminaires récupérés

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre sur ce dossier.

M. Alexandre indique au Bureau que cette opération porte sur la rénovation des lampadaires déposés et récupérés dans le cadre des opérations Tête en Led. Une société (GHM Eclatec) s'est proposée pour recycler ce type de matériel en l'équipant de platines Led. Le coût total d'un luminaire rénové s'élèverait à 425 €.

M. Alexandre précise que la Commission Eclairage Public a émis l'idée de cibler les communes dans lesquelles il y a besoin d'intervenir. Aussi, pour les communes inscrites sur un programme Tête en Led, avec un budget limité, M. Alexandre propose de réaliser la pose de ces lanternes en

régie, pour un montant de 350 € la lampe, avec une durée de garantie de 5 ans pour l'équipement intérieur.

A l'issue de cette présentation, M. le Président soumet cette proposition au vote du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de mettre en place cette opération de recyclage des anciens lampadaires, baptisée Recyc'LED, et qui sera proposée aux communes ayant peu de moyens et inscrites sur la liste du programme Tête en LED, pour un montant forfaitaire de 350 € par point lumineux,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

DL 54 03 2025	Opération Recyc'LED
	<p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau les opérations Tête en Led, lancées en 2023 et 2024, pour remplacer les têtes de luminaires routiers par des appareils à Led programmables.</p> <p>Cette opération a conduit à enlever des appareils dont certains étaient encore en très bon état.</p> <p>Pour éviter de mettre au rebut ce matériel, fiable et résistant, et limiter notre impact carbone, les Services ont travaillé avec les fabricants sur un projet de rénovation de ces luminaires en les équipant de Led, conformes aux normes d'éclairage, avec prise « Zhaga » pour pouvoir les piloter.</p> <p>Compte tenu des quantités, le prix de cette rénovation serait de 265€/luminaire, auquel il faudra rajouter 85 € pour les équipements connexes (parafoudre, boîte CC, câblage, crosse).</p> <p>Une opération de rénovation de l'éclairage public pourrait être proposée, moins chère avec cette technique que des appareils neufs, à condition que le SDE65 assure la pose à ses frais.</p> <p>Considérant les points positifs et vertueux de cette opération, M. le Président propose :</p> <ul style="list-style-type: none">- de mettre en place cette opération de recyclage des anciens lampadaires, baptisée Recyc'LED, et qui sera proposée aux communes ayant peu de moyens et inscrites sur la liste du programme Tête en LED, pour un montant forfaitaire de 350 € par point lumineux,- de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Points d'information

Point 1 - RICE du Pic du Midi : actualités

M. le Président invite M. le Directeur Général à présenter ce dossier.

M. Rouch rappelle l'historique de ce dossier depuis la labellisation de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic en 2013 pour aboutir aujourd'hui à la candidature du Pic du Midi à l'Unesco.

Il informe ensuite le Bureau de l'entrée du Département dans la gouvernance de la RICE, composée actuellement de 3 co-gestionnaires (le SDE65, le PNP et le Syndicat Mixte du Pic du Midi) et de la signature de la convention correspondante prévue cette année. Cette participation permettra d'avoir une appréciation plus précise de la fréquentation du Pic.

M. Rouch détaille le plan d'actions du SDE65 actualisé :

- mise à jour du guide de l'éclairage extérieur de la RICE
- rénovation de l'éclairage public (programmes Tête en Led et éradication des luminaires boules)
- création d'un service d'expertise de la pollution lumineuse d'origine privé
- forum EP envisagé en 2025 ou 2026

M. Armary, Vice-Président du SDE65, intervient en tant que Président du Parc National des Pyrénées pour souligner l'importance de la bio-diversité et le rôle de la RICE à ce propos. M. Rouch complète ses propos en rappelant l'action engagée par le PNP sur l'éclairage public et la bio-diversité.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Point 2 - Marchés publics : bilan 2024 et prévisions 2025

M. le Directeur Général présente le bilan 2024 des marchés conclus et les perspectives pour 2025.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication

Point 3 - Maintenance des installations PV des collectivités

M. le Président invite M. Gaudéric Maribaud, en charge des installations PV au service Transition énergétique, à s'exprimer.

M. Maribaud présente d'abord le bilan 2024, avec 20 installations réalisées (16 installations en 2023), 3 installations lancées, pour une production de 650 MWh.

Concernant l'année 2025, les propositions suivantes d'optimisation du service sont proposées :

- mutualisation des déplacements et limitation des coûts liés à certains déplacements
- utilisation de drones
- taille de panneaux imposée et constitution d'un stock dans les locaux du SDE
- formation envisagée sur la maintenance préventive pour les agents du service Exploitation du SDE65
- bilan du nettoyage des panneaux

Une discussion s'engage alors sur le coût de stockage des panneaux. M. Maribaud précise que cette prestation sera prévue dans les marchés subséquents à venir.

Il informe le Bureau que les collectivités ont demandé au SDE65 d'intervenir sur des installations qu'elles ont portées. 2 forfaits de maintenance sont envisagés, l'un pour les installations réalisées par le SDE65, l'autre pour les autres installations.

M. Maribaud complète ses propos en précisant d'une part que le SDE65 ne prévoit pas d'achat spécifique car il est déjà équipé dans le cadre de la maintenance curative, d'autre part que ce sont les installations qui sont inférieures à 100 kWc qui sont concernées.

Ce projet sera présenté pour délibération à l'occasion du prochain Conseil Syndical.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 4 - Calendrier SDE et questions diverses

Bureaux : - mercredi 23 avril
- mercredi 21 mai
- mercredi 25 juin
- mercredi 10 septembre (date prévisionnelle)

Conseil Syndical : vendredi 3 octobre (date prévisionnelle)

Evènements : - signature de la convention Edu'Rénov avec la CDC le 28 mars à 11 h 00
- visite du SDE du Tarn le Jeudi 10 avril au Pic du Midi

Avant de conclure la séance, M. le Président demande s'il y a des questions éventuelles.

Sans question, la séance est levée.

La réunion s'achève à 18 h 45.

La Secrétaire de séance



Thérèse POURTEAU ★

Le Président



Patrick VIGNES

